

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARANT, Libraire, Grand-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, Larivière, etc.

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX
ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois: 13.50
Six mois: 26.00
Un an: 50.00

ROUBAIX, LE 5 JUILLET 1880

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental), 5 JUIL., 3 JUIL.
3 0/0: 86 1/2, 84 80
4 1/2 0/0: 87 00, 86 80
Emprunt 5 0/0: 119 40, 118 00

Table with 3 columns: DÉPÊCHES COMMERCIALES, New-York, 3 juillet.
Fête: Havre, 5 juillet.
Ventes 8,000 b. Marché ferme.
New-York, 5 juillet.

BULLETIN DU JOUR
En se prêtant, par l'adoption de l'amendement Bozérian, à la seule transaction compatible avec ses devoirs, le Sénat, on peut l'affirmer, a été au-delà du véritable sentiment public, c'est-à-dire de l'opinion qui n'est pas circonscrite dans quelques journaux démagogiques. Il n'y a qu'à consulter la moyenne de la presse conservatrice et républicaine, pour être assuré qu'en province, et surtout depuis la publication du fameux dossier des commandants, et l'exécution des décrets du 29 mars, quelque désir qu'on eût de voir disparaître un dernier « haillon de guerre civile », l'amnistie, même partielle, recontraire fort peu de partisans.

une morgue dont il lui faut rabattre aujourd'hui. Quant à la démission, nous n'y croyons pas. Nous ne sommes plus au temps où un ministre se retirait devant un échec parlementaire. Aujourd'hui c'est la volonté du maître qui fait la sécurité du portefeuille.
Nous n'avons rien à ajouter à tout ce qu'on a dit du talent de M. Jules Simon. A une époque où l'influence de M. Gambetta est incontestée, et où la crainte de perdre les bonnes grâces de la démocratie même à toutes les compromissions, M. Jules Simon a eu le courage de rompre en visière avec une Chambre qui vise à être une Convention, avec une presse qui s'arroge par la violence du langage le droit absolu d'être l'opinion publique.

L'importance et la gravité du débat sur l'amnistie ne doivent pas détourner l'attention de la discussion qui a lieu à la Chambre des députés. On y discutait le budget de la justice. Un député conservateur, M. de Soland, a saisi l'occasion pour demander compte au garde des sceaux, et de ses procédés d'épuration de la magistrature, et des démissions récemment données. Avec un vigueur qui a soulevé à plusieurs reprises les applaudissements à droite et les colères à gauche, M. de Soland a rappelé, quelques-uns des faits dont nous avons été dans ces derniers temps, les témoins affligés: les magistrats les plus respectés, obligés de se retirer par respect pour leur propre conscience; les instructions pour le moins étranges données par le garde des sceaux; ce scandale, enfin, d'un magistrat nommé par M. Le Royer et pourvu d'un casier judiciaire. Les faits rappelés par M. de Soland, ont une véritable éloquence, eussent-ils été tout autre majorité; mais la majorité de la Chambre a réservé ses applaudissements pour la réponse violente de M. le sous-secrétaire d'Etat, M. Martin-Feuillee ne trouve pas grave qu'un magistrat ait un casier judiciaire, puisque, a-t-il dit, les faits remontent à dix années. Quant aux révolutions, on n'a encore été que trop indulgent. Une éloquente réplique de M. Paul de Cassagnac et de furieuses harangues de MM. Floquet et Madier de Montjau ont terminé le débat. On avait rappelé les commissions mixtes; M. Paul de Cassagnac a accusé le gouvernement actuel de les ressusciter en les aggravant et il a terminé en disant: « Entre la magistrature debout, que l'on connaît, et la magistrature assise, que l'on ne connaît pas, a-t-il dit, se placera la magistrature couchée, que vous êtes en train de faire. »

Discours de M. Jules Simon
Voici d'après l'Officiel la dernière partie de l'admirable discours prononcé samedi devant le Sénat, par M. Jules Simon:
« Quelles grâces allez-vous faire? Vous faites grâce et amnistie à tous les condamnés de la Commune. Il y a une chose que je remarque, c'est qu'en France il y a d'autres grâces que celle-là. Il y a dans notre pays des hommes qui ont été condamnés pour une faute légère à une peine légère; il y a des faillites non concordataires, des hommes que vous maintenez dans la situation de citoyens déshonorés. Ils vont voir amnistier les condamnés de la Commune, et quels condamnés, messieurs! Non pas des condamnés choisis par le gouvernement dans le nombre des moins coupables ou des moins criminels; tous les condamnés! Et vous savez, ne fut-ce que par un amendement qui nous a été soumis par l'honorable M. Bozérian, vous savez que parmi ces condamnés il y a des assassins et des incendiaires.
Vous allez faire grâce à des assassins et à des incendiaires. Grâce, que dis-je? Amnistie. Il y a, je le répète, des faillites non concordataires à qui vous ne donnez pas l'amnistie; il y a des condamnés qui ne vous inspirent que de la pitié, qui, depuis des années se conduisent en honnêtes gens, et qui vont voir cette amnistie prononcée, et pour quels crimes!
C'est un peu de parler de l'assassinat; mais laissez-m'adresser à M. Victor Hugo: un nombre de ces crimes, il y a eu celui d'incendie. On n'a pas seulement incendié le Ministère des Finances et l'Hôtel-de-Ville; mais il y a eu un autre, c'est celui-là que je rappelle à Victor Hugo: il y a eu l'incendie d'une Bibliothèque qui était une merveille. (Très-bien à droite et au centre.)
Ceux qui ont incendié cette bibliothèque, qui ont porté leur pétrole et leurs torches à la Bibliothèque du Louvre; s'ils les avaient portés à la Bibliothèque Nationale, ce ne serait plus un crime de lèse-humanité qu'ils auraient commis; ce serait un attentat contre la science, un attentat contre la poésie; ce serait la nuit mise à la place de la lumière! Eh bien, nous avons fallu avoir

cela, nous en avons tremblé, nous en avons frémi; cette destruction était possible (Brut), puisque, à côté, on brûlait la Bibliothèque du Louvre. Voilà un attentat qu'un poète ne regardera pas comme digne de sa pitié. Eh bien, les coupables de ce crime, on va leur rendre leurs droits politiques; ils vont être admis comme jurés, ils vont continuer un maraudage à une peine de vingt-cinq heures de prison; ils seront électeurs, ils seront peut-être sénateurs. (Rires à droite.)
Il peut y avoir paru eux des hommes condamnés pour l'assassinat du général Lecomte: ils seront élus, ils viendront ici, ils s'assoieront sur ces bancs, côte à côte avec les généraux de notre armée qui siègent dans cette enceinte! (Vive approbation à droite et au centre.)
Il ne sera pas permis à ces vieux soldats, qui sont l'honneur du pays, de refuser le corps ne peut accéder à leur leur camarade et leur chef. (Très bien à gauche.)
Voilà ce que vous faites avec votre amnistie. Ah! je comprends la clémence, je comprends la pitié, je comprends l'oubli. J'oublie pour tous. Mais l'oubli pour les grandes institutions de l'Etat, c'est l'oubli pour la justice, c'est l'oubli pour la République; je ne puis m'y associer. (Applaudissements au centre et à droite.)
Messieurs, on dit: il y a dix ans! Non, il n'y a pas dix ans; et pourquoi? Parce que ceux que vous voulez amnistier sont aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a dix ans. Ont-ils changé, messieurs? Ah! s'ils ont changé, dites-le, prouvez-le. C'est à cela que je faisais allusion quand je disais, au commencement de ce discours: Vous pouvez me faire consentir à l'amnistie; s'ils le demandent, s'ils comprennent, s'ils ont changé, dites-le, prouvez-le. C'est à cela que je suis capable d'oublier leurs actes. Mais quand vous parlez d'oubli, messieurs, qui est-ce donc qui oublie? C'est vous, les juges. Les condamnés, lui, il n'oublie rien; il vous le déclare tous les jours. Tous les jours on vous dit: Nous ne voulons pas de clémence! Et vous obstinez à dire: Clémence!
On vous dit: Nous ne voulons pas de grâce. Et vous vous obstinez à dire: Grâce? — On vous dit: Nous n'oublions rien; nous revenons avec nos haines et nos revendications... et vous dites: Oubli!
Attendez que tout le monde le dise! — mais tant que vous seuls à le dire, je n'appellerai pas cela oubli. Le mot de faiblesse ne rendrait pas une pensée; j'appellerai cela, pour être modéré, une défaillance. (Très-bien à droite.)
Je ne parle pas des droits politiques qu'un citoyen qui entend la politique comme un honnête homme, doit l'entendre, qui ne veut pas faire de la politique de revendication, qui ne regrette pas le futur, mais qui veut le présent, qui ne voit pas dans ses juges, qui ont prononcé au nom de la loi, des adversaires armés contre lui, et contre lesquels ils est armé. Non, je n'ai pas de pardon à donner à ceux-là.
Je n'ai pas de revendications à présenter, pas d'exception à faire pour eux, — ils se déclarent ennemis du pays, — eh bien, ils le sont! (Vifs applaudissements à droite.)
Tout ce que l'on peut faire, c'est, en effet, de leur permettre de rentrer. Comme vous le dites dédaigneusement, ils ne sont pas plus dangereux de près que de loin; — c'est vrai, vous avez raison; qu'ils reviennent, une fois revenus, qu'ils se conduisent bien, et s'étant bien conduits, qu'ils méritent la réhabilitation; quand ils l'auront méritée, qu'on leur accorde! (Très bien à droite. — Applaudissements au centre.)
Messieurs, j'ai aussi un mot à répondre à cette déclaration souvent répétée, que c'est un moyen d'union qu'on nous propose. Est-ce vrai! L'union, oui, encore une fois, ce n'est pas l'union qui nous a fait, en effet, menaçant les uns par la miséricorde, les autres par le repentir. (Très bien à droite.)
Mais nous n'en sommes pas là, et de votre aveu, vous nous l'avez dit: il s'agit de tout oublier avec leurs haines. Ce n'est donc pas avec eux que vous voulez vous unir; je ne puis le supposer. Vous voulez vous unir, non pas avec les condamnés de la Commune, mais avec les violents qui, dans l'échelle des partis, viennent immédiatement après eux. Voilà avec qui vous voulez vous unir! (Très bien à droite.)
Vous espérez faire et vous ferez peut-être de l'union avec ceux-là, mais j'ai bien peur que ce ne soit là qu'une illusion. On ne fait pas d'union à ce prix; une concession arrachée ne donne à ceux qui l'ont obtenue

rien, nous en avons tremblé, nous en avons frémi; cette destruction était possible (Brut), puisque, à côté, on brûlait la Bibliothèque du Louvre. Voilà un attentat qu'un poète ne regardera pas comme digne de sa pitié. Eh bien, les coupables de ce crime, on va leur rendre leurs droits politiques; ils vont être admis comme jurés, ils vont continuer un maraudage à une peine de vingt-cinq heures de prison; ils seront électeurs, ils seront peut-être sénateurs. (Rires à droite.)
Il peut y avoir paru eux des hommes condamnés pour l'assassinat du général Lecomte: ils seront élus, ils viendront ici, ils s'assoieront sur ces bancs, côte à côte avec les généraux de notre armée qui siègent dans cette enceinte! (Vive approbation à droite et au centre.)
Il ne sera pas permis à ces vieux soldats, qui sont l'honneur du pays, de refuser le corps ne peut accéder à leur leur camarade et leur chef. (Très bien à gauche.)
Voilà ce que vous faites avec votre amnistie. Ah! je comprends la clémence, je comprends la pitié, je comprends l'oubli. J'oublie pour tous. Mais l'oubli pour les grandes institutions de l'Etat, c'est l'oubli pour la justice, c'est l'oubli pour la République; je ne puis m'y associer. (Applaudissements au centre et à droite.)
Messieurs, on dit: il y a dix ans! Non, il n'y a pas dix ans; et pourquoi? Parce que ceux que vous voulez amnistier sont aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a dix ans. Ont-ils changé, messieurs? Ah! s'ils ont changé, dites-le, prouvez-le. C'est à cela que je faisais allusion quand je disais, au commencement de ce discours: Vous pouvez me faire consentir à l'amnistie; s'ils le demandent, s'ils comprennent, s'ils ont changé, dites-le, prouvez-le. C'est à cela que je suis capable d'oublier leurs actes. Mais quand vous parlez d'oubli, messieurs, qui est-ce donc qui oublie? C'est vous, les juges. Les condamnés, lui, il n'oublie rien; il vous le déclare tous les jours. Tous les jours on vous dit: Nous ne voulons pas de clémence! Et vous obstinez à dire: Clémence!
On vous dit: Nous ne voulons pas de grâce. Et vous vous obstinez à dire: Grâce? — On vous dit: Nous n'oublions rien; nous revenons avec nos haines et nos revendications... et vous dites: Oubli!
Attendez que tout le monde le dise! — mais tant que vous seuls à le dire, je n'appellerai pas cela oubli. Le mot de faiblesse ne rendrait pas une pensée; j'appellerai cela, pour être modéré, une défaillance. (Très-bien à droite.)
Je ne parle pas des droits politiques qu'un citoyen qui entend la politique comme un honnête homme, doit l'entendre, qui ne veut pas faire de la politique de revendication, qui ne regrette pas le futur, mais qui veut le présent, qui ne voit pas dans ses juges, qui ont prononcé au nom de la loi, des adversaires armés contre lui, et contre lesquels ils est armé. Non, je n'ai pas de pardon à donner à ceux-là.
Je n'ai pas de revendications à présenter, pas d'exception à faire pour eux, — ils se déclarent ennemis du pays, — eh bien, ils le sont! (Vifs applaudissements à droite.)
Tout ce que l'on peut faire, c'est, en effet, de leur permettre de rentrer. Comme vous le dites dédaigneusement, ils ne sont pas plus dangereux de près que de loin; — c'est vrai, vous avez raison; qu'ils reviennent, une fois revenus, qu'ils se conduisent bien, et s'étant bien conduits, qu'ils méritent la réhabilitation; quand ils l'auront méritée, qu'on leur accorde! (Très bien à droite. — Applaudissements au centre.)
Messieurs, j'ai aussi un mot à répondre à cette déclaration souvent répétée, que c'est un moyen d'union qu'on nous propose. Est-ce vrai! L'union, oui, encore une fois, ce n'est pas l'union qui nous a fait, en effet, menaçant les uns par la miséricorde, les autres par le repentir. (Très bien à droite.)
Mais nous n'en sommes pas là, et de votre aveu, vous nous l'avez dit: il s'agit de tout oublier avec leurs haines. Ce n'est donc pas avec eux que vous voulez vous unir; je ne puis le supposer. Vous voulez vous unir, non pas avec les condamnés de la Commune, mais avec les violents qui, dans l'échelle des partis, viennent immédiatement après eux. Voilà avec qui vous voulez vous unir! (Très bien à droite.)
Vous espérez faire et vous ferez peut-être de l'union avec ceux-là, mais j'ai bien peur que ce ne soit là qu'une illusion. On ne fait pas d'union à ce prix; une concession arrachée ne donne à ceux qui l'ont obtenue

FEUILLETON DU 6 JUILLET
LA MAIN COUPÉE
PAR F. DU BOISGOBEY.
CHAPITRE VI
— Vous ne serez pas beaucoup mieux fêté sur les garanties que je présente quand je vous aurai dit que je m'appelle Robert, répliqua M. de Carnoël.
— Robert, répéta M. Briare en prenant la plume pour inscrire le nom sur un carnet placé devant lui. Nous disons: Robert. Les prénoms, s'il vous plaît!
— Excusez-moi, monsieur. C'est une simple formalité, mais le directeur de l'administration que je représente y tient beaucoup.
— Henri Robert, répondit M. de Carnoël avec un geste d'impatience.
— Quelle profession?
— Aucune.
— Fort bien. Je mets: rentier. Vous demeuriez?
— Boulevard des Batignolles, 209. Souhaitiez-vous aussi de connaître mon âge, le lieu de ma naissance...? demanda ironiquement M. de Carnoël.
— Non, monsieur. C'est tout à fait inutile. Les indications que vous avez eu l'obligeance de me fournir me suffisent.

— Alors, je puis espérer qu'enfin vous voudriez bien me renseigner au lieu de m'interroger.
— Je suis tout à votre disposition, monsieur. Permettez-moi seulement de donner au garçon qui vous a introduit l'ordre de faire attendre un client à qui j'ai assigné un rendez-vous pour ce matin.
Je tiens beaucoup à ce qu'on ne nous dérange pas.
M. Briare pressa une sonnette électrique placée à portée de sa main, et l'homme aux favoris parut aussitôt.
On aurait été tenté de croire qu'il se tenait derrière la porte.
Son chef lui fit signe d'approcher et se mit à lui parler un langage que M. de Carnoël ne comprenait pas.
Le colloque fut court, mais M. Briare y dépensa beaucoup de paroles, beaucoup plus qu'il n'en fallait pour assurer l'exécution d'une consigne très-simple.
Le subalterne avait l'air stupide et sans doute il n'était pas inutile de lui expliquer amplement ce qu'on attendait de lui.
— Excusez-moi encore, monsieur, reprit le représentant de l'agence américaine. Cet homme est un Brésilien que j'ai ramené de Pernambuco où je suis resté longtemps pour les affaires de la maison. Il entend fort mal le français et, même quand je me sers de la seule langue qu'il connaît, je suis obligé de lui répéter les choses plusieurs fois.
Maintenant que nous sommes seuls, nous pouvons traiter à fond l'affaire qui vous amène.
— C'est singulier, pensait Robert. Fer-

sonne n'a jamais parlé portugais devant moi, et il me semble que je reconnais les intonations de l'idiome dont ces gens-là viennent de se servir.
— Nous disons donc, continua M. Briare, que vous avez le projet de vous rendre au Colorado, dans le but d'y utiliser votre intelligence et vos capitaux.
Nous avons, entre les mains, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, une magnifique affaire de mines dont le siège principal est dans une petite ville du comté de Deuver, une petite ville qu'on appelle Golden City... la cité dorée ou la cité de l'or.
Un beau nom, un nom plein de promesses, et qui tiendra tout ce qu'il promet.
Vous plairait-il de vous associer à cette brillante entreprise?
— En principe, oui. Mais je voudrais savoir d'abord en quoi elle consiste et de quelle façon j'y pourrais participer.
— De toutes les façons, mon cher monsieur. Vous êtes jeune, actif et vigoureux. Cela se voit, comme on voit aussi que vous avez reçu une excellente éducation. Vous n'êtes pas sans posséder quelques connaissances scientifiques?
— Fort peu. Ce qu'on apprend à l'école préparatoire pour les examens de Saint-Cyr.
— C'est plus qu'il n'en faut pour apporter au gérant de l'affaire une collaboration utile. Il s'agit principalement de recherches de minerais aurifères et argentifères, et, là-bas, vous acquerirez très vite l'expérience qui vous manque.
— Seulement, je ne vous cacherais pas que

l'affaire repose sur l'exploitation d'un procédé qu'on tient beaucoup à ne pas divulguer. Le propriétaire est garanti par un brevet, mais, en Amérique, on ne saurait prendre trop de précautions, et vous sentez bien qu'on ne veut employer que des agents sûrs.
C'est vous dire qu'on exige que ces agents soient intéressés pécuniairement au succès de l'entreprise, en d'autres termes, qu'ils versent une somme représentant un certain nombre de parts.
La combinaison, d'ailleurs, est avantageuse pour eux, car leur argent leur rapportera au moins cent pour cent.
— Je cherche précisément ce que vous m'offrez: un emploi, qui me permette de vivre sans toucher à mon capital, et un placement de fonds.
— Fort bien, monsieur. Il me reste à vous demander de quelle somme vous pouvez disposer.
— De cinquante mille francs, à peu près. Mais je voudrais en garder dix mille pour mes besoins personnels.
— Je vous ferai observer que l'administration se chargera de vos frais de voyage et qu'elle vous allouera un traitement rémunérateur. Il est bien entendu, cependant, que vous êtes libre de fixer le chiffre auquel vous croirez devoir limiter votre apport.
— Seriez-vous en mesure de verser immédiatement?
— J'ai les billets de banque dans ma poche. Mais vous ne supposez pas, je pense, que je vais vous les remettre sans être plus amplement renseigné.

— Oh! monsieur! s'écria M. Briare en prenant un air offensé; je vous prie de croire que nous sommes des gens sérieux. Nous tenons à ce que nos clients donnent leur argent en parfaite connaissance de cause. Vous ne verserez qu'après avoir examiné à loisir l'acte de société, les devis, les rapports des ingénieurs, et je vous conseille moi-même de ne pas vous engager à la légère.
— Je vous remercie, mais je désire cependant terminer le plus tôt possible dans un sens ou dans l'autre, car j'ai hâte de partir.
— Vous seriez donc très obligé si vous vouliez bien compléter, séance tenante, les explications que vous venez de me fournir.
— Je ne demanderais pas mieux, seulement je ne suis pas en mesure. Tous les documents qui concernent cette affaire sont chez notre directeur, et c'est avec lui que vous aurez à traiter.
— Quand pourrais-je le voir?
— Aujourd'hui, à trois heures.
— A trois heures... non... je ne serai pas libre.
— Alors il vous faudra attendre à demain... et encore non; demain, M. le directeur préside le conseil d'administration qui se réunit tous les vendredis... Samedi, il doit assister à une réunion d'actionnaires. Dimanche, il va à la chasse. Vous ne le trouverez ici que lundi.
— Je n'ai pas le temps d'attendre jusqu'à là, dit le jeune homme en faisant mine de se lever.
— Mais, j'y pense, reprit vivement M.

Briare, pourquoi n'iriez-vous pas le voir ce matin?
— Oh cela?
— Chez lui, dans son hôtel... rue de Vigny... tout près du parc Monceau.
— Et il me recevra?
— Il est fort occupé... Cependant, sur un mot de moi, que vous remettriez à son valet de chambre...
Robert eut un geste significatif. Evidemment, la proposition ne lui souriait pas.
— Mais je puis faire mieux, reprit M. Briare. Je me rappelle justement que M. le directeur m'a fait dire ce matin de passer chez lui à dix heures. Il doit même m'envoyer sa voiture. Voulez-vous que nous y allions ensemble?
— Je croyais que vous aviez un client à recevoir.
— Le client attendra. Je n'ai rien de plus pressé que de vous être agréable.
M. de Carnoël réfléchit avant de répondre.
— Ce sera très-vite fait, continua l'aimable représentant de l'agence. La rue de Vigny est tout près d'ici et les chevaux de M. le directeur vont comme le vent... et M. le directeur est expéditif en affaires. En vingt minutes d'audience, il vous apprendra tout ce que vous avez besoin de savoir, et avant midi vous serez à même de prendre une décision.
— Soit! dit Robert que cette dernière considération touchait particulièrement.
A suivre.